

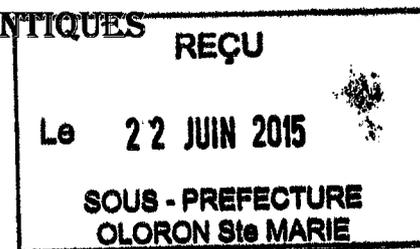
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

SÉANCE DU 17 JUIIN 2015

~~~~~



Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Maylis DEL PIANITA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

~~~~~

### 30 - CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU STADE DE ST-PEE : STAGE TILLOUS BORDES

Monsieur Pierre SERENA expose que la présente convention a pour objet de définir le cadre, les modalités et les conditions de mises à disposition des installations du Stade de rugby situées sur la Plaine des sports de St Pée. La présente autorisation d'occupation du domaine public concerne, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- 1 Terrain d'entraînement de rugby (annexe),
- Salle SCOHY (terrain principal) – tous les soirs de 19h30 à 21h,
- Salle du Dojo du complexe SCOHY – les mardis 7 et 16 juillet 2015, de 10h à 16h (respect du règlement d'utilisation de cette salle sous peine de se voir interdire l'accès. Le dit règlement est affiché à l'entrée de la salle),
- Gymnase du lycée sur les 2 semaines de stage.

Il est expressément établi que les autres terrains de jeu du Stade St Pée et vestiaires annexes sont exclus de la présente autorisation.

.../...

A cet égard, l'occupant s'engage à maintenir, pour raison de service, le libre accès à ces installations.

De ce fait, le propriétaire conserve le droit à tout moment la possibilité d'intervenir sur les installations citées ci-dessus et se donne le droit de les utiliser.

Dates du stage : du 5 au 17 juillet 2015

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 17 juin 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/ 06/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

